
Conférence du désarmement

6 septembre 2011

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent trente-huitième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 6 septembre 2011, à 15 h 40

Président: M. Rodolfo Reyes Rodríguez..... (Cuba)

Le Président (*parle en espagnol*): Je déclare ouverte la 1238^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Nous remercions le secrétariat pour son travail et nous rendons hommage à un groupe de délégations réellement désireuses de lutter pour la paix. Elles sont arrivées ici à l'heure, mais dans le monde du désarmement, la ponctualité n'est pas vraiment une vertu. En tout état de cause, nous commencerons nos travaux avec les délégations qui sont présentes. Permettez-moi de donner tout d'abord la parole à M. Sareva, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement, qui nous donnera quelques explications sur les documents qui ont été distribués.

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Vous devriez avoir deux documents devant vous. Le premier est le texte de la section G dans lequel devraient figurer normalement les contributions que nous avons reçues aujourd'hui, vers 14 heures. Il combine le contenu initial du paragraphe 25 de la section G et, comme il en a été convenu provisoirement ce matin, celui des paragraphes 8 à 11, qui, comme il en a été décidé, seraient déplacés vers la section G.

En outre, cette section devrait comprendre des contributions des délégations des États membres. Nous avons essayé de retranscrire leurs propositions aussi fidèlement que possible, mais je vous présente mes excuses à l'avance s'il y a eu des oublis. Le deuxième document est celui de la République islamique d'Iran que nous avons malheureusement reçu tardivement, alors que la reproduction de la section G était déjà achevée.

Maintenant, comme je l'ai dit, nous venons juste de rassembler les contributions reçues sans essayer pour le moment d'élaborer une version de synthèse, car je pense qu'il est important que le secrétariat soit informé des diverses vues exprimées par les États membres.

Toutefois, il est clair qu'il y a dans la section G des éléments qui pourraient servir de base à une future section dans une version de synthèse. Si nous avançons paragraphe par paragraphe, et si nous notons que le paragraphe 25 a été provisoirement adopté, nous reprenons des formulations assez similaires à celles des années précédentes, mais les paragraphes 8 et 8 *bis* traitent du suivi de la Réunion de haut niveau. Selon le secrétariat, il devrait être possible de fusionner ces deux paragraphes en un seul. En outre, la deuxième partie du paragraphe 8 *bis* contient un renvoi à un document qui est déjà mentionné à l'alinéa *b* du paragraphe 9, ce qui veut dire qu'il y a là une redondance.

Maintenant, si nous en venons aux paragraphes 9 *bis*, 10 et 10 *bis*, tous traitent d'une manière ou d'une autre du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement et, là encore, il est probablement possible de fusionner des éléments de ces trois paragraphes, si les États membres le souhaitent.

Enfin, les paragraphes 10 *ter* et 11 traitent tous deux du débat de suivi de la Réunion de haut niveau qui a eu lieu lors de la séance plénière de l'Assemblée générale tenue fin juillet et des discussions qui ont ensuite eu lieu dans le cadre de la Conférence du désarmement. La deuxième partie du paragraphe 10 *ter* renvoie à un document qui est déjà mentionné à l'alinéa *a* du paragraphe 9. Nous pourrions donc traiter de la deuxième partie du paragraphe 10 *ter* dans la liste des documents.

Je souhaitais juste mettre en évidence les divers éléments que renferme cette compilation. Si les États membres le souhaitent, nous sommes prêts à regrouper ces éléments, mais, assurément, nous devons d'abord prendre connaissance des souhaits des États membres car il se pourrait qu'il n'y ait pas accord concernant l'inclusion de certains de ces éléments.

Le Président (*parle en anglais*): Je crois que je vais vous confier les fonctions d'ambassadeur de Cuba à Genève et vous êtes probablement le mieux placé pour présider nos consultations. Il me semble que vous avez une vision claire des choses. Je vous remercie de tout cœur pour vos contributions. Comme d'habitude, elles ont été très utiles.

Je propose d'étudier les paragraphes restants dès que possible et de faire porter nos efforts cet après-midi sur ce qui pourrait prêter davantage à controverse et nécessiter un débat plus approfondi, à savoir la section J. Quoi qu'il en soit, nous entendrons toutes les délégations. Si vous avez des problèmes avec les paragraphes restants, nous consacrerons le temps nécessaire pour prendre vos inquiétudes en compte. Nous allons reprendre l'examen du document et, pour ce faire, nous allons revenir sur le paragraphe 44.

Au paragraphe 44, nous avons le même problème de la référence aux trois ambassadeurs et j'espère que le secrétariat trouvera une formulation idéale pour nous aider à résoudre la question lors du prochain cycle de négociations. Je préfère garder l'examen de ces éléments en suspens. Une délégation a-t-elle d'autres préoccupations à exprimer concernant le paragraphe 44? Si tel n'est pas le cas, je crois que la façon de résoudre le problème en suspens sera du même type que pour les paragraphes auxquels nous faisons référence ce matin.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Passons maintenant à la section D. Cette section débute au paragraphe 45 qui a été provisoirement adopté, et nous arrivons donc au paragraphe 46 qui présente le même problème que le paragraphe 44. Indépendamment du règlement de la question en suspens sur la base de la proposition de la délégation pakistanaise, une délégation a-t-elle une question à soulever concernant le paragraphe 46? Si ce n'est pas le cas, passons à la section E. À ce stade, je souhaiterais demander à la délégation polonaise si elle insiste pour regrouper les sections E, F et G en une seule. Je donne la parole au représentant de la Pologne pour qu'il nous parle de la suggestion qu'il a faite à la séance précédente.

M. Zaleski (Pologne) *(parle en anglais)*: Je crois savoir qu'entretemps la délégation du Bélarus a apporté certaines modifications aux sections E, F et G qui répondent en partie à nos préoccupations. Je propose d'examiner les paragraphes qui ont été modifiés par la délégation du Bélarus.

Le Président *(parle en espagnol)*: Je suis reconnaissant à la délégation polonaise de la souplesse dont elle fait preuve et des échanges qui ont eu lieu entre voisins, ce qui a facilité notre travail. Continuons donc notre examen des paragraphes dans l'ordre et nous examinerons le moment venu les propositions faites par la délégation du Bélarus. Nous passons maintenant au paragraphe 47. Y a-t-il des propositions spécifiques concernant les intitulés des sections E, F et G? Si je comprends bien, ils sont corrects tels quels.

Nous adopterons donc provisoirement le paragraphe 46. Nous passons donc au paragraphe 47, également adopté provisoirement, et nous arrivons au paragraphe 48, point sur lequel nous allons maintenant entendre la délégation du Bélarus.

Bien, il semble que le représentant du Bélarus soit satisfait de ce qu'il a déjà proposé. Plus exactement, c'est nous qui devrions être satisfaits d'entendre cela; nous devrions être satisfaits, ce qui devrait le satisfaire. Il y a ici une question en suspens, à savoir, une fois encore, la proposition ayant trait aux différentes présidences. Cette question restera en suspens.

Par conséquent, nous ne pouvons pas adopter le paragraphe, mais je souhaiterais néanmoins recueillir vos avis concernant les autres propositions. Il y en a deux, en fait trois, émanant de la délégation du Bélarus. Il a été proposé d'omettre les titres lorsque nous renvoyons à des points de l'ordre du jour. Nous avons déjà suivi une telle procédure auparavant. Les propositions sont énumérées à la page 15. À la page 16, il y a également des propositions de reformulation présentées par la délégation du Bélarus. Une délégation a-t-elle des difficultés à accepter les propositions de la délégation du Bélarus concernant la reformulation de ce paragraphe? Cela ne semble pas être le cas. Les propositions de la délégation du Bélarus sont donc adoptées.

La seule question qui reste en suspens est celle de la suite à donner aux propositions formulées par la délégation pakistanaise pour tous les paragraphes en suspens.

Passons à la section F, au paragraphe 49. Y a-t-il des problèmes touchant le paragraphe 49? Cela ne semble pas être le cas. Le paragraphe 49 est donc adopté.

Les propositions du Pakistan qui resteraient en suspens apparaissent encore une fois au paragraphe 50. Je fais référence à ce qui a été qualifié de propositions par le Bélarus. Sommes-nous en mesure d'accepter les modifications du paragraphe 50 proposées par la délégation du Bélarus? Il n'y a pas d'objections. Le paragraphe 50 est donc adopté.

Passons à la section G du rapport et, plus précisément, au paragraphe 51. Une délégation souhaite-t-elle s'exprimer à propos du paragraphe 51? Tel n'est pas le cas. Le paragraphe 51 est donc adopté.

Pour le paragraphe 52, deux types de modifications ont été proposées par deux délégations: celles qui ont été proposées par le Pakistan, et qui resteraient en suspens, et celles qui ont été proposées par le Bélarus. Dois-je comprendre que nous pouvons adopter les modifications proposées par la délégation du Bélarus comme nous l'avons fait pour les paragraphes précédents?

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je dois dire que je suis un peu perdu maintenant. Je pensais que nous allions essayer de trouver une solution identique pour ces paragraphes 50, 52, etc., et que nous les examinerions tous, de façon à ne pas avoir à traiter de modifications minimales ici. Je pensais également que l'objectif était de s'efforcer de raccourcir considérablement le texte et d'éviter les répétitions, mais peut-être y a-t-il quelque chose que je n'ai pas compris. Peut-être pourriez-vous m'aider à mieux comprendre la situation.

Le Président (*parle en anglais*): Je ne suis pas sûr de pouvoir vous expliquer quoi que ce soit, mais je vais essayer. Il y a deux sortes de modifications proposées pour ces trois paragraphes. Les amendements proposés par le Pakistan, commençant, je crois, au paragraphe 37, nécessitent de mettre les trois ambassadeurs, MM. Marius Grinius, Pedro Oyarce et Wang Qun, sur le même plan. Cette proposition de modification est en suspens. Nous remettons à plus tard l'examen de tous ces paragraphes.

Nous avons également des problèmes découlant de l'examen en première lecture du document, en particulier en ce qui concerne les sections E, F et G que la délégation polonaise a proposé de fondre en une seule et pour lesquelles le Bélarus a fait des propositions pour trouver un moyen de répondre aux préoccupations exprimées et rendre la formulation plus précise. Mais je n'ai peut-être pas bien compris parce que je n'ai pas tous les éléments en main. Souhaitiez-vous exprimer une préoccupation particulière? Vous êtes libre de le faire.

J'ignore si le secrétariat a d'autres éléments qu'il souhaiterait communiquer.

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Je crois qu'il y a une faute au paragraphe 52 dans la mesure où le texte à partir de «respectively» et dans toute la troisième ligne, jusqu'au début de la quatrième ligne, y compris les mots «radiological weapons», devrait également être supprimé si nous voulons être cohérents dans notre façon de traiter les trois points de l'ordre du jour et chaque point séparément dans les paragraphes 48, 50 et 52. Cette erreur a peut-être dérouté certains d'entre vous.

Le Président (*parle en anglais*): Quelle est la solution proposée complète? La suppression des titres?

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Nous commencerions le paragraphe 52 avec les mots «conformément au calendrier des réunions informelles proposé par». Bien sûr, là se pose encore une fois la question des noms. Nous aurions donc ensuite «l'Ambassadeur du Canada, M. Marius Grinius, le point 7 de l'ordre du jour intitulé» et là, nous laisserions tomber la ligne suivante et les deux premiers mots de la ligne 4 et la phrase continuerait comme suit: «“Transparence dans le domaine des armements” a été examiné lors d'une séance plénière tenue le 17 février 2011». Le reste du paragraphe resterait tel qu'il est actuellement rédigé.

Le Président (*parle en anglais*): Je ne sais pas si cela répond aux préoccupations exprimées.

M. Ponomarev (Biélorus) (*parle en russe*): Monsieur le Président, je ne peux qu'appuyer la suggestion du secrétariat.

Le Président (*parle en espagnol*): Nous sommes tous d'accord sur ces modifications. Cela étant, nous adopterons les éléments restants, dans l'attente d'une solution aux questions soulevées dans la proposition faite par la délégation du Pakistan. Je ne donnerai pas de coup de marteau, parce qu'en fait le paragraphe n'a pas été adopté dans son intégralité.

Passons à la section H, paragraphe 53. Une délégation souhaite-t-elle s'exprimer sur ce paragraphe? Une proposition a été faite par la délégation algérienne. J'aimerais poser une question au représentant de l'Algérie concernant la nature de ce paragraphe, car je vois que sa proposition renvoie au paragraphe 9 *bis*. Je crois qu'il serait préférable d'examiner sa proposition lors de notre examen de la section G, car il me semble que, sur la base de la décision prise ce matin, le contenu de ce paragraphe devrait être transféré vers la section G. Cela ne pose pas problème. Bon, en ce cas, nous pouvons adopter le paragraphe 53. Ce paragraphe est provisoirement adopté.

Passons à la section I, paragraphe 54. Y a-t-il des observations concernant ce paragraphe? S'il n'y en a pas, le paragraphe 54 est également adopté.

Le paragraphe 55 est adopté.

Et, enfin, le paragraphe 56 est provisoirement adopté. Il est clair que nous serons très contents lorsque tous les paragraphes auront tous été adoptés.

Nous passons maintenant à la section E qui, je crois, nécessitera une plus grande attention. Il me semble que vous avez entendu l'exposé fait par M. Sareva qui, je crois, a expliqué du mieux possible la situation et les caractéristiques de fond du document. En tout état de cause, nous examinerons le document paragraphe par paragraphe, comme nous avons l'habitude de le faire, et préciserons lorsque nous souhaitons examiner plusieurs paragraphes en même temps. Vous arrivez au bon moment, Monsieur le représentant. Je m'apprêtais à dire que je déplorais votre absence de cette salle de réunion, parce que nous allons commencer l'examen de la section G et que j'ai l'intention de donner la priorité à vos propositions sur les différents paragraphes. Vous êtes donc le bienvenu.

Le paragraphe 25 a été adopté provisoirement; je ne pense pas qu'il pose de problèmes. Je vous rappelle que nous devons travailler sur deux documents: le document de deux pages (de trois pages plutôt, étant donné que l'une des feuilles est imprimée des deux côtés, et l'autre document qui comprend la rubrique «Organisation des travaux de la Conférence» et la section G, intitulée «Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence»; il y a également cette autre feuille imprimée sur un seul côté qui contient les propositions faites pour cette partie par la délégation de la République islamique d'Iran. Comme je l'ai déjà expliqué, du fait que ces propositions ont été reçues alors que les informations avaient déjà été compilées, elles n'ont pas été incluses, mais il ne faut voir là aucun traitement discriminatoire, c'est juste que c'est dur de travailler avec deux documents.

Regardons donc ce qu'était le paragraphe 8. Là, il y avait plusieurs propositions: la délégation polonaise avait proposé de renvoyer à un compte rendu *in extenso* de la séance et la délégation algérienne avait également renvoyé d'une manière ou d'une autre à ce paragraphe. J'ai un doute concernant le paragraphe que nous avons laissé dans le document après le paragraphe 50 et quelque. Figure-t-il dans la compilation ou bien a-t-il été supprimé de votre proposition, après le paragraphe 53? Le problème tenait à la nécessité de déplacer l'alinéa *b* du paragraphe 9. Je souhaiterais demander au représentant de l'Algérie si cet élément se retrouve d'une manière quelconque dans le document diffusé par le secrétariat ou si c'est une question que nous devons garder à l'esprit parce qu'elle n'apparaît pas dans le document.

M. Khelif (Algérie): La délégation algérienne ne voit aucun inconvénient à ce que le document CD/1911 contenant le texte de la lettre adressée au secrétariat par 29 délégations soit mentionné dans la section G relative à l'amélioration du fonctionnement de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en espagnol*): Aucune proposition n'a été oubliée dans les textes considérés, ce qui nous donne la garantie que lorsque nous aurons fini, nous aurons examiné toutes les propositions.

J'inviterai d'abord les délégations à formuler des observations concernant le paragraphe 8. Ici, nous avons le paragraphe 8 *bis*, mais cela pourrait prêter à confusion de le mentionner ainsi. Il me semble qu'il remplace en fait le paragraphe 8. Dans ce cas, M. Sareva, mes excuses, car vous avez déjà fait la proposition, pouvez-vous nous rappeler quels sont les paragraphes liés au paragraphe 8 et de quelle manière ils sont regroupés, afin que je m'y réfère correctement?

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Oui, comme je l'ai indiqué précédemment, il semble que les paragraphes 8 et 8 *bis* sont étroitement liés et se recoupent et qu'ils pourraient probablement être regroupés en un seul paragraphe. De même, j'ai indiqué que la fin du paragraphe 8 *bis* renvoie simplement au document CD/1913, qui est déjà mentionné au paragraphe 9 et l'usage à la Conférence, comme dans d'autres parties de ce rapport, est d'énumérer les documents dans un paragraphe séparé. Par conséquent, il semblerait possible de transférer le renvoi au document CD/1913 dans la liste des documents. Bien entendu, nous insistons sur le fait qu'il appartient aux États membres d'en décider.

Le Président (*parle en espagnol*): Je vais donner la parole successivement à la République islamique d'Iran et à l'Allemagne. Je suggère de faire la chose suivante, sur la base des précisions apportées: en ce qui concerne le paragraphe 8, travailler sur la base du texte proposé par la délégation colombienne, qui apparaît actuellement au paragraphe 8 *bis*, tout en examinant également la proposition faite par la délégation algérienne de terminer le paragraphe après la mention de la réunion du 24 septembre 2010 à New York. En tout état de cause, comme l'a expliqué M. Sareva, le document sera indiqué dans la liste du paragraphe 9 actuel. Je donne maintenant la parole aux délégations pour qu'elles s'expriment sur cette suggestion ou sur toute autre question qu'elles estimeraient pertinente.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Je crois que ce qui importe, c'est l'approche que nous pourrions adopter pour traiter cette partie et ceci est lié aux observations faites par le Secrétaire général adjoint, M. Sareva, qui font référence à la pratique établie dans cette instance. Cette pratique consiste à faire figurer séparément les documents d'une part, les événements ou leur description d'autre part.

Par conséquent, sur la base de mes observations précédentes, j'ai fait de gros efforts, en consultation avec d'autres collègues, et après avoir examiné la proposition des plus utiles faite par la délégation colombienne, pour reprendre l'essentiel de la section G tout en évitant les répétitions. Si vous lisez la section G comme elle se présente ici, vous voyez qu'elle comporte de très nombreuses répétitions. Elle comporte un mélange de réflexions et d'autres éléments et n'est donc pas en accord avec notre pratique, de sorte que j'ai essayé autant que faire se peut de séparer ces deux aspects.

Tout d'abord, nous proposons, au paragraphe 25 *bis*, de décrire de manière très concise toutes les activités que nous avons entreprises dans le cadre de la Conférence qui sont liées au renforcement des travaux de cette dernière.

Puis, au paragraphe 25 *ter*, nous énumérons tous les documents. La liste n'est pas exhaustive, et si certains de nos collègues estiment que leur contribution n'est pas répertoriée, ils peuvent l'ajouter, mais, au moins, nous avons un ordre systématique qui aide à améliorer la lisibilité du rapport et à éviter la confusion concernant la question de la réflexion relative à la Réunion de haut niveau.

J'invite également nos collègues à lire le paragraphe 25 *bis* de notre proposition très attentivement pour s'assurer qu'il rend compte de toutes les activités qu'ils ont à l'esprit sans citer aucune des remarques relatives à la Réunion de haut niveau ou à une autre partie qui pourrait nous amener à débattre inutilement de cette question.

Le Président (*parle en espagnol*): La logique de votre proposition revient-elle essentiellement à réunir en un seul paragraphe les éléments qui apparaissent actuellement dans les paragraphes 8, 10 et 11 ou garderiez-vous à part le paragraphe 11? Le paragraphe 11 serait-il inclus dans votre proposition concernant le paragraphe 25 *bis*? Il me semble donc clair que nous sommes en présence de deux logiques différentes. Il y a celle qui tend à conserver la structure avec laquelle nous avons travaillé, à savoir examiner séparément et dans leur juste mesure les paragraphes 8, 10 et 11. Le paragraphe 9 resterait à part car il énumère la documentation. En ce qui concerne les paragraphes 8 et surtout 10, la délégation colombienne, en particulier, a fait des propositions intéressantes et il faut aussi mentionner l'autre proposition faite par la délégation iranienne, avec un paragraphe que celle-ci appelle le paragraphe 25 *bis*, qui, en pratique, réunirait en un seul paragraphe la discussion concernant tous les thèmes reflétés actuellement dans les paragraphes 8, 10 et 11.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je dois dire que lorsque cette nouvelle version a été distribuée juste avant le début de la séance de cette après-midi, j'ai essayé trois à quatre fois de la lire et en ai attrapé le tournis. Je suis désolé de dire qu'elle est fondamentalement illisible et je ne crois pas que nous puissions avoir une discussion raisonnable et utile sur cette base. Il y a un nombre considérable de redondances et de répétitions et le problème est encore aggravé par le fait que nous avons de longs titres relatifs à la Réunion de haut niveau, à la revitalisation, etc., certains comportant de nombreuses dates.

En ce sens, je me réjouis de la tentative faite par la délégation iranienne pour clarifier tout ceci. Pour autant que je comprenne, trois points doivent essentiellement être traités. Le premier tient à ce qui s'est passé dans cette salle au niveau procédural, à savoir le fait que nous avons eu certains jours des discussions concernant le processus relatif à la Réunion de haut niveau. C'est ce que dit fondamentalement le texte iranien. Je ne dis pas que nous devons nous baser sur la version iranienne, mais je crois qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction que de dire qu'il y a eu une Réunion de haut niveau en septembre 2010 et que nous avons plusieurs fois débattu de cette Réunion dans cette instance.

Le deuxième événement important est la réunion que nous avons tenue à une certaine date avec le Conseil consultatif.

Le troisième est le fait que l'Assemblée générale a de nouveau débattu de l'ensemble de cette question à New York et nous avons fait de même. Étant donné qu'il s'agit d'une situation un peu compliquée, nous devons nous efforcer au maximum de la présenter de façon claire. Je crois que c'est faisable, mais pas simplement au moyen d'ajouts successifs d'une dizaine de lignes portant toutes sur la même chose par diverses délégations. C'est déconcertant. Certains sont peut-être plus intelligents que moi, je suis sûr qu'ils le sont, mais je trouve que l'examen d'un tel texte demande un peu trop d'efforts.

Par conséquent, le premier objectif est de refléter fidèlement ce qui s'est vraiment passé ici, ce que nous avons abordé, et le deuxième objectif est de clarifier de quoi il était question. Nous n'avons pas parlé de pommes ou d'armes nucléaires ou de je ne sais quoi. Nous avons parlé de la situation dans laquelle se trouve cette instance. C'était le thème du débat à l'Assemblée générale et c'était le thème de la «réflexion», que nous avons eue ici. La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre 2010 a été le premier élément du processus, puis nous sommes revenus ici et avons débattu de ce dont ils avaient débattu. C'est un processus itératif en quelque sorte.

À cet égard, nous avons besoin de clarifier de quoi il s'agissait réellement. Sans quoi, le texte reste comme une coquille vide. Lorsque j'ai proposé, ce matin, d'observer tout ceci de manière globale, je vous ai encouragés, vous et le secrétariat, à vous atteler à cette tâche parce que vous connaissez les positions des uns et des autres. Bien entendu, il ne s'agit pas d'un travail facile, mais je ne pense pas que cela soit très utile de juste énumérer les éléments les uns après les autres. Je crois qu'il faut que deux ou trois personnes examinent ce texte et fassent une proposition, puis, sur cette base, je crois qu'il serait raisonnable d'examiner à nouveau ici le projet de rapport.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président. Nous remercions aussi le secrétariat pour la célérité avec laquelle il a élaboré ce document. Je crois que ce que le Secrétaire général adjoint vient de dire et que ce que la délégation iranienne tente de proposer vont dans la même direction et je crois que nous devons exprimer notre reconnaissance à notre collègue iranien car il a réussi quelque chose d'extraordinaire. Il a réussi à rendre compte, de manière très concise et très complète, de tous les points soulevés par les différentes délégations sur cette question.

L'Ambassadeur d'Allemagne a mentionné précédemment trois faits d'une importance capitale ici: le débat tenu dans le cadre de la Conférence en juin; le débat à New York et le débat de suivi qui a eu lieu; ainsi que l'interaction avec le Conseil consultatif. Le paragraphe 25 *bis* rend compte de ces trois faits. Tous les documents que les délégations aimeraient voir refléter dans cette partie ont été mentionnés dans le paragraphe suivant et nous avons également réussi à respecter le mode de présentation utilisé dans les autres sections où nous traitons à la fois du fond et de la documentation en deux ou trois paragraphes. J'aimerais suggérer concrètement que nous nous appuyions sur le document qui a été distribué par le secrétariat au nom de l'Iran et que nous voyions ensuite si nous pouvons l'affiner pour ne laisser personne sur le quai.

Mais je crains que nous n'ayons pas d'autre choix que d'être factuels. Nous devons respecter le Règlement intérieur et ses prescriptions concernant le rapport, en particulier l'article 45, et nous devons nous en tenir à ce dont nous avons discuté ici sans donner trop de détails sur ce que nous aimerions en faire à l'Assemblée générale cette année ou dans le cadre de notre instance l'année prochaine.

M. Zaleski (Pologne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'appuie totalement ce que viennent de dire l'Ambassadeur d'Allemagne et le représentant de l'Inde. Leurs observations sont très pertinentes. On constate certaines incohérences dans les deux

textes. Le nom de l'organe est «Advisory Board on Disarmament Matters (Conseil consultatif pour les questions de désarmement)» seulement, et non «Advisory Board of the Secretary-General (Conseil consultatif du Secrétaire général)». Je suggérerais donc d'employer la bonne terminologie.

Je crois que la proposition de l'Iran reflète très bien ce qui s'est passé. Il ne s'y trouve qu'une seule incohérence qui a trait aux renvois faits à la proposition polonaise concernant le paragraphe 8 actuel. Il semble qu'en fait tous les débats se soient déroulés dans le cadre de réunions informelles, de sorte que la mention de la proposition polonaise peut être supprimée dans le paragraphe 8. Je pense également qu'il faudrait légèrement modifier la proposition iranienne concernant le paragraphe 25 *bis* pour tenir compte du fait qu'il n'y en a pas de trace dans les comptes rendus des séances plénières, étant donné que la discussion a eu lieu lors de réunions informelles.

Je voudrais également commenter brièvement la proposition colombienne. Je ne comprends pas ce que veut dire «les membres de la Conférence ont réfléchi à la situation» et comment ils ont fait en prenant en compte «les manifestations à venir». Quel genre de manifestations? Je crois qu'ici, les termes employés pour décrire les manifestations devraient être clairs et que ces manifestations devraient être énumérées.

Je pense comme le Secrétaire général adjoint que ce qui apparaît entre crochets dans la proposition colombienne devrait être supprimé, parce qu'en fait le document est mentionné dans le paragraphe suivant, qui énumère à juste titre tous les documents soumis au titre de cette question particulière.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, en accord avec ce que mon collègue indien a dit, et de maintes façons avec ce que l'Ambassadeur d'Allemagne a dit, nous apprécions grandement la contribution de l'Iran sur ce paragraphe. Lors de la dernière séance plénière, notre collègue iranien est intervenu pour dire que le rapport devrait être factuel et c'est le sens de ses efforts concernant la section G et le paragraphe 25 *bis*. Nous sommes prêts à en discuter plus avant.

Nous acceptons également l'ajout fait par notre collègue polonais. Le titre est assurément «Conseil consultatif pour les questions de désarmement» et il faudrait donc le rectifier, mais nous pouvons travailler sur la proposition.

M. Valencia Muñoz (Colombie) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, je voulais juste expliquer la logique qui sous-tendait la proposition que nous avons faite la semaine dernière. Il s'agissait précisément de veiller à ce que le rapport comporte une trace des réunions que nous avons tenues dans le cadre de la Conférence, tant le 30 juin que le 4 août, ainsi que de nos activités informelles, afin que cela soit traité comme un ensemble de manifestations. Nous avons donc essayé autant que possible d'adapter nos propositions de paragraphes au projet de rapport initial que nous avons reçu. Toutefois, nous reconnaissons que la proposition de la délégation de la République islamique d'Iran présente l'information de manière concise et suit la logique qui a inspiré la délégation colombienne et qu'en ce qui concerne la lisibilité elle serait une base à partir de laquelle il serait plus facile de travailler. Nous pourrions par conséquent travailler à partir de la proposition de la République islamique d'Iran concernant les paragraphes 25 *bis* et 25 *ter*. Le représentant a dit que la formulation des paragraphes n'était pas si claire et je crois que nous pourrions les remanier sur la base du texte proposé par la République islamique d'Iran.

Le Président (*parle en espagnol*): Je crois que tout le monde est d'accord sur la nécessité d'achever cette tâche, qui semblait auparavant être une entreprise titanesque et interminable. Ce sera plus facile que je ne le pensais, grâce au représentant de la République islamique d'Iran. Nous apprécions les efforts accomplis jusqu'à maintenant et j'engage toutes les délégations à continuer de travailler à ce rythme et de nous communiquer de bonnes nouvelles.

Par conséquent, le paragraphe 25 est provisoirement adopté.

M. Khelif (Algérie): Dans le paragraphe 25 ou dans la section G, on s'efforce essentiellement de refléter quatre éléments des discussions qui ont eu lieu cette année qui concernent: premièrement les discussions sur la Réunion de haut niveau; deuxièmement les discussions informelles sur le renforcement de la Conférence du désarmement qui ont eu lieu les 9 et 14 juin 2011, sous la présidence de la Colombie; troisièmement la réunion avec le Conseil consultatif du Secrétaire général; quatrièmement la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a eu lieu du 27 au 29 juillet 2011.

Nous pensons que la proposition qui nous a été faite par notre collègue de l'Iran, proposition dont nous le remercions, comporte ces quatre éléments. Ce texte peut être amélioré si certains estiment que d'autres éléments pourraient être ajoutés, mais nous pensons que ce texte prend en charge ces quatre éléments des discussions que nous avons eues cette année, afin de les refléter de manière factuelle dans le rapport, comme le veut le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement.

En ce qui concerne le paragraphe initial 11, relatif à la lettre adressée par 49 États Membres au Secrétaire général de l'ONU pour tenir une réunion du 27 au 29 juillet, il s'agit d'une initiative qui a été prise à New York en dehors de la Conférence du désarmement. Si un rapport est présenté à l'Assemblée générale, ce sera le cadre approprié pour rendre compte de cette lettre, mais, en tout état de cause, cette lettre n'a pas été transmise à la Conférence du désarmement pour être mentionnée comme document de travail de la Conférence.

Pour ce qui est des citations et des évaluations concernant l'état de la Conférence et le blocage persistant par exemple, il y a certes eu cette évaluation faite par beaucoup de délégations, mais les délégations et les groupes de pays ne sont pas du même avis quant aux causes de cette situation. Nous pensons que tenter de refléter une telle évaluation et d'indiquer des causes de blocage pourrait être contreproductif et risque de compliquer encore plus notre exercice. Le rapport annuel doit être factuel, mais il doit refléter les positions de l'ensemble des États membres.

Le Président: Monsieur Khelif, cher ami, je ne suis peut-être pas habitué aux méthodes de travail de la Conférence, mais j'étais surtout en train de travailler sur un point de procédure. Je voulais savoir si nous pouvions travailler sur la base de la proposition de l'Iran.

J'ai peut-être fait une erreur en lançant un tel exercice dans le cadre d'une séance plénière officielle. En fait, je voulais que les représentants d'ONG puissent continuer à assister à nos travaux.

Pour moi, la situation n'est pas claire parce que, au Conseil des droits de l'homme par exemple, dans le cas où des délégations partagent les mêmes idées et où celles-ci sont acceptées, on suit une approche pragmatique et on parvient à un accord.

Je vais pour l'heure arrêter de donner la parole en suivant la liste des orateurs et demander à ceux qui vont intervenir de répondre à cette question concrète:

Peut-on travailler sur la base de la proposition qui a été faite par la délégation de l'Iran?

Je vais vous donner à nouveau la parole, M. Khelif, pour que vous soyez le premier à intervenir sur le plan de la procédure.

Je constate que les délégations sont d'accord pour travailler sur la base des paragraphes qui ont été présentés par la délégation de l'Iran. Je vous demande donc d'intervenir sur cette base. Vous pouvez, si vous le voulez, proposer d'éliminer certains éléments de la proposition iranienne ou d'en ajouter de nouveaux.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Khelif (Algérie): Merci, Monsieur le Président. Tout à l'heure vous m'avez interrompu, je n'avais pas encore terminé mes remarques concernant le projet.

Donc, en ce qui concerne le paragraphe 25 de la proposition de l'Iran, nous pensons qu'il reflète les éléments essentiels des discussions qui ont eu lieu cette année, qu'il s'agisse de la Réunion de haut niveau, de la réunion avec le Conseil consultatif, des discussions informelles et des discussions sur la réunion du 4 août.

Nous voudrions également demander une clarification parce qu'on cite également les membres et le Secrétaire général de la Conférence du désarmement qui ont exprimé leurs vues sur la Réunion de haut niveau.

Eu égard au Règlement intérieur, nous souhaitons avoir des précisions sur les attributions des États membres et du secrétariat en ce qui concerne les activités de la Conférence du désarmement et leur participation au programme de travail de la Conférence du désarmement.

Nous reviendrons sur les autres paragraphes si d'autres propositions sont formulées.

Le Président (*parle en anglais*): Quelqu'un souhaite-t-il fournir des précisions en réponse à cette demande d'informations de la délégation algérienne?

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est ce que M. Tokayev lui-même a dit à plusieurs occasions. Parfois, il est le secrétaire, mais parfois aussi, il se sent obligé de faire un peu le général et sa déclaration, du 4 août, me semble-t-il, a été faite afin de faire part à la Conférence de ses vues sincères sur les moyens possibles d'avancer. Il ramenait à Genève ses impressions de New York, mais je ne crois pas que le Règlement intérieur soit très clair sur ce point et, comme cela est vrai pour tant d'autres questions et tant d'autres organes, y compris l'Assemblée générale, la Conférence décide de ses propres procédures et, en dernier ressort, du type de rapport qu'elle adoptera. M. Tokayev a agi essentiellement dans ce qu'il considère être l'intérêt supérieur de la Conférence.

M^{me} Fröhler (Autriche) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, en fait je voudrais juste mentionner une incohérence supplémentaire qui existe probablement encore entre les deux documents. Je note que nous sommes dans un état d'esprit très constructif maintenant et je vois que nous sommes d'accord pour fonder désormais nos discussions sur la proposition iranienne. Je voudrais donc faire une observation à ce sujet. Ce qui manque encore ici c'est de toute évidence un renvoi au document de la Conférence tel qu'il sera publié par le secrétariat en temps voulu. Ce document n'a pas encore de cote, mais il en aura bientôt une et sera intitulé «Lettre datée du 18 avril 2011 soumise au nom de 49 États Membres». Il sera distribué aux membres de la Conférence en temps opportun et je crois que ceci doit figurer dans le paragraphe 25 *ter*, probablement à l'alinéa *c*, si nous conservons l'ordre chronologique de soumission de ces documents.

Le Président (*parle en espagnol*): Nous pourrions d'abord régler la question du paragraphe 25 *bis*. Après cela, nous pourrions passer au paragraphe 25 *ter* afin d'essayer de dissiper les préoccupations exprimées par la représentante de l'Autriche. Bien entendu, je ne crois pas que nous rencontrerons de difficultés pour nous montrer équitables et inclure tous les documents qui ont été présentés, conformément à notre pratique, lorsque les États qui les ont soumis l'ont demandé parce que les documents avaient trait à un point spécifique de l'ordre du jour. En tout état de cause, nous verrons lorsque nous passerons au paragraphe 25 *ter* et nous prenons note de votre proposition. Nous en sommes toujours au paragraphe 25 *bis*.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Je suis tout à fait d'accord pour que nous poursuivions nos travaux sur la base du texte soumis par l'Iran qui couvre bien l'aspect procédural de la question, mais le rapport reste quelque peu aride et procédural, parce qu'il dit seulement que nous avons tenu telle ou telle réunion à telle ou telle date. Je crois que nous devons injecter de la substance à ce paragraphe pour clarifier la finalité de ces réunions et, bien entendu, il faudra que nous restions totalement factuels à ce propos.

C'est un fait que nous avons passé beaucoup de temps à discuter de la stagnation des travaux de cet organe, c'est un fait que nous nous sommes réunis à telle ou telle date et c'est un fait que nous avons examiné tel ou tel thème. Pour tenter d'avancer, j'aimerais faire une proposition de formulation concrète ici afin de voir comment nous pourrions traiter cette question de fond.

À l'avant-dernière ligne, après les mots (en substance puisque le document examiné était en anglais) «au titre du suivi de la séance plénière de la Réunion de haut niveau tenue le 24 septembre 2010», on pourrait ajouter le texte suivant que je vais vous lire très lentement: «In the meetings listed above, member States expressed deep concern about the repeated failure of the Conference to adopt and implement a programme of work for its annual session, thus continuing its more-than-a-decade-long inability to fulfil its function as a multilateral disarmament negotiating forum as stipulated in its rules of procedure».

Le Règlement intérieur dit en fait que la Conférence est une instance de négociation. Le mot «multilatéral» n'y apparaît pas, mais la notion d'instance de négociation apparaît dans le Règlement intérieur lorsque celui-ci traite de la fonction de l'organe.

C'est la première partie. Pour avoir un peu plus de substance, j'ajouterai que nous avons un témoin à charge, notre Secrétaire général, qui a fait rapport lors du débat tenu à l'Assemblée générale sur ce que nous faisons ici. Ma suggestion serait de dire quelque chose comme: «The Secretary-General of the Conference on Disarmament highlighted the grave concern about the lack of progress in the Conference after having remained stagnant since 1998. Mr. Tokayev also reported views expressed during the General Assembly debates regarding possible approaches to revitalize the work of the Conference on Disarmament».

On peut certainement améliorer la formulation, mais vous comprenez le sens général de ce que j'essaie de dire et je mets au défi quiconque ici de dire que ce n'est pas factuel. J'ai cru comprendre au cours des douze derniers mois que, quelles qu'aient été les positions que nous avons adoptées, nous étions tous d'accord pour dire que la situation n'était pas satisfaisante.

Certains ont dit que nous devons nous en accommoder. Je l'accepte. Certains disent que nous devons nous montrer patients, que nous avons encore besoin de dix années supplémentaires pour nous sortir de ce pétrin, mais personne, je crois, n'a contesté le fait que ce n'est pas satisfaisant. Alors pourquoi ne pas le dire? Pourquoi ne dirions-nous pas que nous avons eu des discussions concernant le fait que nous ne pouvons pas nous mettre d'accord et que notre Secrétaire général lui-même a fait des remarques à cet effet? Je serai assurément content de vous fournir le texte que je viens de vous lire, mais je dois d'abord l'écrire de manière plus claire.

Le Président (*parle en espagnol*): Nous l'incluons pour avoir la possibilité de le voir par écrit lors de la prochaine lecture du document. En tout cas, je crois que, vraiment, la première phrase que vous avez lue pourrait suffire. Il me semble que la deuxième phrase a le même effet. En tout état de cause, nous l'examinerons sur la base de votre proposition spécifique.

M. Khelif (Algérie): La délégation algérienne souhaite tout d'abord remercier l'Ambassadeur d'Allemagne pour la proposition qu'il vient de nous faire pour rendre compte de l'évaluation de la situation dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Nous le remercions pour son engagement, mais nous souhaitons disposer du texte de cette proposition pour pouvoir nous prononcer sur sa teneur.

Nous souhaitons que l'on fasse état des sentiments qui règnent au sein de la Conférence à propos de cette situation de blocage qui perdure, et non de ceux qui se dégagent ailleurs, à New York par exemple. Telle est notre approche. Nous ne sommes pas contre l'idée de refléter ce qui se passe au niveau de la Conférence du désarmement mais il nous est maintenant proposé de faire état des sentiments des autres parties en dehors de la Conférence du désarmement, alors que notre rapport doit indiquer ce que nous avons fait au sein de la Conférence du désarmement et non ce qu'ont fait les autres en dehors de la Conférence.

M. Laassel (Maroc): En fait, j'ai demandé la parole pour appuyer ce que vient de dire l'Algérie. La proposition du distingué Ambassadeur d'Allemagne est assez constructive. Ce sont les États membres de la Conférence du désarmement qui, dans leurs commentaires sur le suivi de la Réunion de haut niveau, ont exprimé leurs inquiétudes face au blocage de la Conférence du désarmement.

Une autre question est soulevée, le fait que le Secrétaire général de la Conférence a rendu compte à la Conférence de ce qui s'est passé à New York. Il a fait rapport ici, et dans le même sens, en sa qualité de représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il a rendu compte ici du sentiment du Secrétaire général de l'ONU et de la réunion de New York.

Je remercie notre collègue de l'Iran pour sa proposition très claire et très constructive, et je vous remercie aussi, Monsieur le Président, pour la proposition que vous avez faite de travailler sur la base de la proposition iranienne, parce que je dois avouer que j'étais dans la même situation que le distingué Ambassadeur d'Allemagne, j'étais perdu dans le nombre de paragraphes qui était dans l'autre document qui a été distribué. S'agissant par exemple du paragraphe 25 *bis*, il ne faut pas mettre sur un pied d'égalité les États membres de la Conférence du désarmement et le Secrétaire général de la Conférence, parce que son travail avait été de rendre compte de ce qui s'est passé à New York ainsi que des sentiments des Nations Unies en ce qui concerne la situation de la Conférence du désarmement.

Il faut donc mentionner ceci dans le texte qui vient d'être proposé par l'Ambassadeur d'Allemagne. Je remercie ce dernier de sa proposition.

Le Président (*parle en espagnol*): Je crois que le représentant de l'Algérie a déjà fait remarquer cela et que le représentant du Maroc l'a confirmé. Je crois que nous pourrions d'une manière ou d'une autre travailler sur une formulation qui permette de faire la distinction entre la nature du travail des États membres de la Conférence et la nature de la participation du Secrétaire général. Je crois que ce n'est pas vraiment difficile si nous abordons les deux éléments dans deux phrases successives. Nous prenons également note de la proposition faite par le représentant de l'Allemagne. Nous avons décidé de la coucher par écrit afin d'en distribuer le texte. Quoi qu'il en soit, je tiens à ce que les délégations sachent que j'ai l'intention d'écouter leurs propositions d'ajout et toute autre contribution qu'elles pourraient souhaiter présenter au sujet du texte. Toutefois, la discussion de fond sur la proposition sera repoussée à la prochaine séance afin que toutes les délégations aient le temps d'examiner le document dans lequel figureront toutes les propositions, notamment celles que vient de faire la délégation allemande, dès que nous les aurons par écrit.

M^{me} Verberne-Schreuder (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout d'abord permettez-moi de remercier la délégation iranienne pour sa proposition très constructive. Ensuite, j'aimerais exprimer un soutien global en particulier pour le sentiment qui sous-tend la suggestion faite par le représentant de l'Allemagne. Nous nous réjouissons à la perspective de voir le texte de ses propositions.

Toutefois, j'ai demandé la parole pour faire des remarques plus techniques concernant la proposition iranienne et les dates des séances plénières informelles tenues par la Conférence sur la question de la Réunion de haut niveau, car je vois que la proposition iranienne mentionne les 9 et 19 juin, tandis que la proposition colombienne parle des 9 et 14 juin. Je voudrais demander au secrétariat de nous indiquer la date correcte. Deuxièmement, puisque je prends la parole à propos des dates, je pense qu'il serait bon d'insérer également la date de la réunion avec le Conseil consultatif pour les questions de désarmement parce qu'il semble logique, si nous mentionnons les dates, d'inclure également celle de cet événement, le 30 juin.

Le Président (*parle en espagnol*): Je crois que votre proposition concernant la date de la réunion avec le Conseil consultatif est justifiée. Je donne la parole au secrétariat pour donner des précisions concernant les dates contradictoires des 14 et 19 juin.

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Oui, la date devrait être le 14 juin. Il s'agit d'une simple coquille. Le 19 était un dimanche et je suis sûr que nous ne nous sommes pas réunis ce jour-là.

Le Président (*parle en anglais*): Dans tous les cas, lorsque vous établirez une version révisée du paragraphe, vous devrez également y inclure la date de la réunion avec le Conseil consultatif, comme l'a proposé la représentante des Pays-Bas.

M. Valencia Muñoz (Colombie) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, tout d'abord, je m'excuse de prendre encore une fois la parole. Deuxièmement, dans ma précédente déclaration, j'ai oublié de remercier la délégation de la République islamique d'Iran pour le projet de texte qu'elle a soumis, qui reprend de manière plus concise les idées avancées par ma délégation. Je souhaitais également apporter une précision concernant les dates. La date correcte est bien le 14 juin, qui était également la date de la réunion avec le Conseil consultatif et, par ailleurs, les discussions des 9 et 14 juin portaient sur l'évaluation et le renforcement. Je voulais juste clarifier cela. Par ailleurs, comme mon ambassadeur l'a dit dans sa déclaration la semaine dernière, nous pensons que nous devrions également envoyer un message de fond dans cette partie du rapport. Par conséquent, nous approuvons l'initiative de l'Ambassadeur d'Allemagne et sommes prêts à étudier sa proposition.

Le Président (*parle en espagnol*): Nous apprécions le fait que ces propositions nous ont donné un moyen d'aborder ces questions de manière adéquate. Je crois que les efforts de la délégation colombienne devraient aussi être reconnus. Maintenant, souhaitez-vous faire une proposition spécifique pour ajouter quelque chose concernant les dates des 9 et 14 juin? Insistez-vous sur une proposition d'ajout quant au fond ici ou souhaitez-vous simplement nous rappeler le sujet des consultations informelles?

M. Valencia Muñoz (Colombie) (*parle en espagnol*): À la deuxième ligne, là où il est dit «they discussed the issue of», j'aimerais faire remarquer que les réunions informelles concernaient l'évaluation et le renforcement de la Conférence. C'est à dire que le mot «evaluation» ou «assessment» devrait apparaître; peu importe lequel, mais nous devrions faire remarquer que les réunions informelles comportaient ces deux éléments.

Le Président (*parle en espagnol*): Merci, le secrétariat pourrait-il également inclure cette proposition de la délégation colombienne que nous examinerions à la prochaine séance?

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Au fur et à mesure que la discussion avançait, j'ai essayé d'améliorer un peu le texte que j'ai proposé il y a quelques minutes.

Si vous le voulez, je serais tout à fait disposé à le relire encore une fois, peut-être serait-ce utile. À la fin du premier paragraphe du projet de texte iranien, juste avant «their views are duly reflected», je propose d'insérer le passage suivant: «In the meetings listed above, member States expressed deep concern about the repeated failure of the Conference to adopt and implement a programme of work for its annual session, thus continuing its more-than-a-decade-long inability to fulfil its function as a multilateral disarmament negotiating forum as stipulated in its rules of procedure.».

La deuxième phrase serait rédigée comme suit: «In his report from the debate of the General Assembly of the United Nations on...», après quoi on insérerait le titre complet, et on ajouterait «held on 27 to 29 July, the Secretary-General of the Conference on Disarmament, in expressing his grave concern at the lack of progress in the Conference, reported in the session of 4 August on possible approaches to revitalize the work of the Conference put forward at that meeting». «That meeting» renvoie à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale.

Je pense que tout ceci est factuel et a un rapport direct avec nos travaux et la charge dont nous sommes en train de traiter ici. Tout ce qui s'est passé ailleurs n'est pas pertinent selon moi car nous avons discuté de certaines choses ici qui ont forcément un lien avec ce qui a été examiné ailleurs et je crois que, à cet égard, nous disposons d'une base très solide.

Je vais vous remettre le texte dans un instant. Il est écrit à la main bien entendu.

Le Président (*parle en espagnol*): Merci, Monsieur l'Ambassadeur, merci pour vos réflexions. Je crois comprendre que cette proposition remplace votre formulation précédente et sera par conséquent celle qui apparaîtra dans le document que le secrétariat établira pour notre prochaine séance. J'aimerais réaffirmer que le but de la séance de cet après-midi n'est pas de présenter nos vues sur le fond des propositions, car nous le ferons à la prochaine séance. Nous essayons essentiellement d'introduire tous les ajouts nécessaires afin que, lorsque nous commencerons à examiner ce paragraphe quant au fond, toutes les délégations aient eu l'occasion d'examiner les nouvelles idées avancées. En tout cas, je ne limite aucunement le droit pour quiconque de s'exprimer.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Quoi qu'il en soit, je pense que notre principal objectif aujourd'hui est de dresser un tableau complet des propositions relatives à ce paragraphe conformément à la présentation faite par l'Iran au début de la séance. Au prochain cycle, nous aurons tout le temps nécessaire pour engager des débats de fond sur des points de détail.

Une délégation souhaite-t-elle s'exprimer sur le paragraphe 25 *bis*? Dans le cas contraire, nous passerions au paragraphe 25 *ter*.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, juste une petite remarque. Je pense que nous allons plus ou moins dans la bonne direction, en faisant peut-être des détours, mais nous y arrivons.

Juste une petite observation sur la dernière phrase de la proposition iranienne concernant le paragraphe 25 *bis*. Il s'agit probablement d'une faute de frappe. Au lieu de «dully reflected» (consignées mornement), je pense qu'il faudrait lire «duly reflected» (consignées en bonne et due forme). On peut présumer que les comptes rendus des séances plénières sont brillants et lumineux.

Le Président (*parle en anglais*): Les délégations des pays anglophones sont dans une position privilégiées, mais les autres font de leur mieux.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je ne prolongerai pas la discussion. Comme vous l'avez dit à juste titre, une fois que les propositions seront sous leur forme finale, nous en discuterons.

Mais il y a un point de principe que j'estime devoir signaler immédiatement, avant que nous n'adoptions une position finale demain. En ce qui concerne la suggestion faite par l'Ambassadeur d'Allemagne, ma délégation a exprimé sa position très clairement et j'aimerais la réaffirmer. Nous sommes contre toute tentative visant à donner une certaine interprétation à un débat ayant lieu dans une séance informelle ou dans une séance plénière officielle de la Conférence. C'est tout ce que je souhaitais dire à ce stade. Une interprétation a été donnée par la délégation allemande. Ma délégation suggérera une autre interprétation, soulignant les priorités absolues, la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et plusieurs autres choses.

Le Président (*parle en anglais*): Merci, Monsieur, de nous prévenir à l'avance de ce que sera la réaction positive de votre délégation à la proposition. En tout état de cause, nous tiendrons le débat de fond à la prochaine séance.

Dans le cas du paragraphe 25 *ter*, nous avons déjà la proposition de l'Autriche. Je crois qu'il a déjà dûment été pris note de cette proposition. Une autre délégation souhaite-t-elle faire des observations sur ce paragraphe?

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, juste une question de terminologie, je crois qu'ailleurs dans le projet de rapport, lors de l'énumération des documents – j'ai vérifié, et c'était également le cas l'année dernière –, au lieu de «related to» nous disons «dealing with». C'est pratiquement la même chose, mais là il est d'usage de dire «dealing with».

Le Président (*parle en anglais*): Mais ce texte introductif ne suit pas exactement le modèle dont nous avons déjà convenu pour d'autres points de l'ordre du jour, en prenant en compte la proposition de l'Afrique du Sud. Je préfère conserver le même modèle pour tous les textes introductifs. Vous dites que c'est différent? Je crois qu'en ce cas nous ne pouvons pas appliquer la proposition sud-africaine. Si nous voulons utiliser l'expression «dealing with», alors nous devons dire dans tous les cas «The following documents dealing with this agenda item were submitted to the Conference...». Nous devons être cohérents et utiliser le même texte introductif dans tous les cas.

Une délégation a-t-elle un problème avec cette approche? Je vois que ce n'est pas le cas. Cette approche est donc adoptée.

M. Wilson (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, il s'agit vraiment d'un problème mineur. Je veux juste dire que le texte introductif proposé par l'Afrique du Sud était, je crois, proposé pour les documents présentés au titre de points spécifiques de l'ordre du jour. En l'occurrence il ne s'agit pas d'un point de l'ordre du jour, mais d'une question abordée. La formulation proposée par le Secrétaire général adjoint est donc probablement plus appropriée ici. Je dis cela pour vous aider, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*): Monsieur, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je souhaiterais tirer parti du soutien du secrétariat. Je souhaiterais suivre son avis parce qu'il travaille sur ce genre de rapport depuis de nombreuses années.

Si aucune délégation n'a de gros problème avec la proposition présentée par le secrétariat, nous allons l'accepter. Je sais qu'il n'y a pas d'intentions cachées, juste une volonté d'être clair et de suivre les règles régissant nos travaux.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Bien, je crois que nous avons mérité de faire une pause, non pas parce que nous avons obtenu d'excellents résultats, mais parce que nous avons travaillé dur. Je souhaiterais remercier en particulier toutes les délégations qui ont fait des propositions pour nous aider à avancer. Je n'essaierai pas de les énumérer toutes, parce que ce serait injuste d'en oublier,

mais, cet après-midi, les contributions de la République islamique d'Iran et de l'Allemagne en particulier ont été très importantes et je les en remercie.

Je vous invite tous à nous retrouver vendredi à 10 heures. Je demanderai au secrétariat de tâcher d'établir, comme il l'a fait pour la séance d'aujourd'hui, un texte évolutif que nous pourrions distribuer comme document de travail afin de faciliter la troisième lecture du projet de rapport. En fait, le secrétariat et moi-même avons promis d'élaborer pour le paragraphe 7 une proposition tenant compte des observations formulées entre-temps. Si tout autre ambassadeur ou représentant a des idées aussi brillantes que celle qui nous a été présentée cet après-midi pour faciliter notre travail, elles seront les bienvenues. Ici, nous encourageons réellement l'esprit d'initiative et la créativité et nous accorderons un brevet de propriété intellectuelle à quiconque soumettra la nouvelle formulation. En tout cas, cela nous aiderait à achever nos travaux à temps. Je vous souhaite une bonne fin de journée et nous nous retrouverons vendredi à 10 heures.

Le secrétariat souhaite-t-il dire quelque chose avant la clôture de la 1238^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je n'ai vraiment rien à ajouter, si ce n'est que nous espérons être en mesure de vous communiquer une nouvelle version du projet de rapport d'ici la fin de la journée de demain, afin que les délégations aient la possibilité de se familiariser avec ce texte d'ici vendredi. Nous tenterons de vous contacter par télécopie dans le courant de la journée de demain.

Le Président (*parle en espagnol*): Je souhaiterais remercier M. Sareva et les autres membres du secrétariat qui, comme toujours, ont apporté une aide indispensable à nos travaux. Je n'ai rien d'autre à ajouter, je ne veux pas vous retenir. Profitez du reste de la journée! Je lève donc la séance et nous nous verrons vendredi.

La séance est levée à 17 h 5.